

Journal communal de *Montaigu de Quercy*



N° 156



Lors de la séance du 10 avril, le Conseil Municipal a adopté le projet de budget 2025. Il s'agit d'un moment important et déterminant puisqu'il trace les perspectives de la commune pour l'année en cours.

Depuis toujours notre priorité a été de dégager une capacité d'autofinancement pour la réalisation des projet communaux.

Le budget 2025 traduit ce résultat. Il est dû à une gestion rigoureuse et sérieuse des deniers publics, qu'avec mes conseillers, nous avons mené tout au long de ces trois mandats sans porter atteinte à la qualité du service rendu à la population.

Grâce à cette rigueur, les objectifs de maîtrise des dépenses de fonctionnement à prolonger dans l'avenir (telles que les charges de personnel : moins cinq employés depuis quelques années), la stabilité des taux d'imposition et la poursuite du désendettement, ont permis la poursuite d'investissements conséquents.

Cette année d'importants travaux sont programmés, à savoir la réalisation d'un petit square rue des Coutelets, la restauration intérieure de l'église St Michel, la réfection de la rue des Anciens Fours et de la rue du Sacré Cœur.

Ces travaux seront financés par l'Etat (soit par une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ou dans le cadre du Fond Vert), par le Département (à travers un contrat d'équipement). Le solde sera financé grâce à notre épargne.

Au printemps prochain, auront lieu de nouvelles élections municipales. Après 18 ans de mandat de maire, j'ai décidé de ne pas me représenter et je ne doute pas qu'une nouvelle équipe prendra la mesure de sa mission pour le bien être de ses habitants.

Je vous souhaite à toutes et à tous un excellent été.

Le maire,
Robert ALAZARD



SOMMAIRE

Le mot du maire

..... page 2

En direct de la Mairie

..... pages 3 à 23

Syndicats

..... page 25

La vie associative

..... pages 26 à 34

Etats-civils

..... page 35

Directeur de la publication :
Robert ALAZARD, Maire

Rédaction : Viviane LOSFELD,
3ème adjointe

Photos (hors associations) :
Viviane Losfeld
François Ortlieb

Impression : Europrint 82
Montech - 05 63 27 56 34

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget
 - II. La section de fonctionnement
 - III. La section d'investissement
 - IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation
- Annexe : extrait du CGCT

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 10 avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental et de la Région ou tout autre organisme chaque fois que possible

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville

De l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir et à améliorer le cadre de vie de nos concitoyens.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, concessions au cimetière, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 2 353 164.00 euros

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 50.20 % des dépenses de fonctionnement de la ville.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent 2 357 164.00 euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	419 738	Excédent brut reporté	834 272.48
Dépenses de personnel	574 500	Recettes des services	40 500
Autres dépenses de gestion courante	134 564	Impôts et taxes	878 856
Dépenses financières	11 435	Dotations et participations	531 606
Dépenses imprévues	0.00	Recettes financières	941
Total dépenses réelles	1 141 237	Autres recettes	66 988.52
Charges (écritures d'ordre entre sections)	5 267	Total recettes réelles	2 353 164
Virement à la section d'investissement	1 207 660	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Total général	2 353 164	Total général	2 353 164

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2025 :

- concernant les ménages

- Taxe d'habitation (résidences secondaires) 12.49%
- Taxe foncière sur le bâti 40.99 %
- Taxe foncière sur le non bâti 84.30 %

- concernant les entreprises

Cotisation foncière des entreprises (CFE) 15.13 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 878 856 €

d) Les dotations de l'Etat.

Les montants des dotations attendues de l'Etat sont en baisse d'environ 20 000 €

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : l'aménagement de la rue des Anciens fours, la rénovation de l'église Saint Michel, l'aménagement de l'avenue Louis Resses.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		Résultat d'investissement reportée	175 197.38
Remboursement d'emprunts	124 005	Virement de la section de fonctionnement	1 207 660
Travaux de bâtiments	955 765	FCTVA	62 341
Travaux de voirie	766 000	Mise en réserves + affectation de résultat	593 634.62
Autres travaux	332 000	Taxe aménagement	6 000
Autres dépenses	33 462	Subventions + divers	216 067
Acquisition matériel	55 235	Emprunt	0
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Produits (Amortissements)	5 567
Total général	2 266 467	Total général	2 266 467

c) Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

- La rénovation de l'église Saint Michel
- Square Rue des Coutelets
- Rue des Anciens Fours

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat (D.E.T.R. et Fonds Vert)
- du Département

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement : 2 353 164

b) Recettes et dépenses d'investissement réparties comme suit :

Dépenses :

- Crédits reportés 2024 : 917 803
- Nouveaux crédits : 1 348 664

TOTAL : 2 266 467

Recettes :

- Crédits reportés 2024 : 148 371
- Nouveaux crédits : 2 117 496

TOTAL : 2 266 467

c) Etat de la dette

Le capital restant dû au 1er janvier s'élève à 267 209.34

Tous les emprunts seront éteints en 2029

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Montaignu-de-Quercy, le 10 avril 2025
Le Maire, R. ALAZARD

VOIRIE DE MONTAIGU DE QUERCY EN 2024

L'entretien de la voirie reste un des postes de dépenses le plus important de la Communauté des Communes



⇒ Voirie communale	70,805 km
⇒ Voirie rurale	48,340 km
⇒ Soit un total de	119,145 km

198 188 € ont été consacrés en 2024 à l'entretien de la voirie, répartis comme suit :

⇒ Réparation voirie	51 551 €
⇒ Elagage d'arbres	2040 €
⇒ Fauchage	35 447 €
⇒ Investissement	109 150 €



EXTRAITS DU REGISTRES DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 13 octobre 2024 à 20 h

Convocation et affichage du **06/12/2024**

Nombre de conseillers en exercice : **13**

Présidence de M. ALAZARD Robert, Maire

Présents Mrs, Mmes VIALAT S., CREDOZ Ph., LOSFELD V., COURRECH F., MORLIER M., ALBUGUES P., DELON J.-J., FERNANDEZ J.-M., BAELEN X., SARRET N., MAURI S.

Procuration VIGNOLES-BENABEN C. à J.-J. DELON.

Secrétaire de séance V. LOSFELD

Objet : Plan de financement Travaux Eglise Saint Michel

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 26 juin 2024 et du 05 septembre 26 juin 2024 par laquelle l'assemblée avait décider de réaliser les travaux de restauration de l'église Saint Michel et avait arrêté un plan de financement afin de déposer le dossier dans le cadre d'un contrat d'Equipement auprès du Conseil départemental.

L'architecte, M. DUFFAUT a actualisé les prix à décembre 2024.

Ces travaux s'élèvent à	456 029.58 H.T. – 547 235.50 € T.T.C.
Auxquels il faut ajouter :	
Rénovation toiles, statutaires et chemin de croix :	12 075.25 H.T. – 14 490.30 T.T.C.
Nettoyage des lustres	3 720.00 H.T. – 4 464.00 T.T.C.
Honoraires de maîtrise d'œuvre	39 900.00 H.T. – 47 880.00 T.T.C.

Soit un total de 511 724.83 € H.T. – 614 069.80 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

⇒ **arrête** le plan de financement comme suit :

• Subvention Région.....	21 000.00 (4.10 %F.R.I.)
• Subvention Etat.....	153 517.45 (30%)
• Subvention Conseil Départemental.....	117 696.71 (23%)
• Autofinancement.....	219 510.67 (42.90 %)

Total..... 511 724.83 (100 %)

⇒ Charge Monsieur le Maire de déposer les dossiers de demande de subvention, auprès du Conseil Régional et de l'Etat ou de tout autre organisme susceptible d'accorder une aide.

⇒ Charge Monsieur le Maire de lancer le marché de travaux.

⇒ Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Objet : Subventions Associations

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme la Directrice du Collège de Penne d'Agenais qui sollicite une subvention pour un élève domicilié à Montaigu-de-Quercy ainsi que de la demande de l'Aspam (Aide et Secours aux Personnes âgées de Montaigu-de-Quercy et Bourg de Visa).

En effet, le collège de Penne d'Agenais organise en mars 2025 un voyage à Dachau. Ce voyage pédagogique est un discret hommage aux 1700 résistants partis de Penne d'Agenais et déportés à Dachau. Le reste à charge est de 12 905.28 €, soit 140.27 € par élève, déduction faite de l'apport des familles.

Quant à l'ASPAM, elle est d'une grande utilité dans nos territoires ruraux tant pour l'aide apportée aux familles que par le nombre d'employés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

⇒ décide de verser les montants de subvention suivants :

- ⇒ Association AD OCCE 47 COOP 047259 – Collège Asperti- Lieudit Negre – 47140 PENNE D'AGENAIS :
Montant 150 €
- ASPAM - 7, rue de la Fontaine – 82150 MONTAIGU-DE-QUERCY : 500 €

⇒ donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer tout document relatif à ce dossier.

Maire a rencontré M. TWEER Pablo, restaurateur dans le village voisin de Roquecor et parent d'élèves qui propose ses services pour une année (du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025),

M. TWEEER cuisinera dans les locaux de l'Oustal, siège de la cantine scolaire, 51, Avenue Louis Resses. Un contrat de prestations déterminant les droits et obligations de chaque partie est établi et annexé à la présente.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer ce contrat.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :
d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prestation de service

Convocation et affichage du **21/03/2025**Nombre de conseillers en exercice : **13****Présidence** de **M. ALAZARD Robert, Maire****Présents** Mrs, Mmes VIALLAT S. CREDOZ Ph., LOSFELD V., COURRECH F., MORLIER M., ALBUGUES P., DELON J.-J. FERNANDEZ J.-M., VIGNOLES-BENABEN C., SARRET N., MAURI S.**Procuration** X. BAELEN à F. COURRECH**Secrétaire de séance** V. LOSFELD**Objet : Ecole – Semaine de 4 jours**

Le Maire expose que l'article D 521-12 du code de l'éducation autorise à « déroger » à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours.

Il permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un EPCI et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine. Le Maire propose que le conseil se prononce sur la semaine de 4 jours,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,
- Vu le code de l'éducation, et notamment l'article D 521-12,
- Considérant les intérêts des élèves de la commune de Montaigu-de-Quercy,

Après avis du conseil d'école en date du 24 mars 2025 favorable à la semaine de 4 jours, le conseil municipal doit se prononcer sur ce choix.

Un débat s'installe, sur les avantages, les inconvénients et les conséquences d'un changement de rythmes scolaires.

Sont évoqués et débattus en séance :

- ⇒ La faisabilité de la création d'une garderie municipale le mercredi matin :
 - taux d'encadrement et la formation du personnel
 - moyens alloués pour préparer une offre qualitative
 - changement des horaires de travail des employées de l'école
- ⇒ Le passage à 4 jours pur et simple sans la mise en place d'une garderie municipale
- ⇒ Les difficultés pour les parents qui n'ont pas d'offre de substitution à la garde de leurs enfants.
- ⇒ Les possibilités de coordination et d'accueil des centres aérés voisins
- ⇒ Le bien-être de l'enfant.
- ⇒ L'aboutissement ou non du projet de territoire enfance-jeunesse, proportionné et adapté à l'ensemble dudit territoire, porté par la Communauté de Communes Pays de serres en Quercy pour la création d'une ou de structures permettant, notamment, la garderie du mercredi.

Au vu des avis partagés, M. COURRECH, Mme VIALLAT, Mme LOSFELD, Mme SARRET et M. MAURI demandent le vote à bulletin secret.

Les résultats du vote sont les suivants pour la question pour la mise en place de la semaine à 4 jours :

- Pour : 5
- Contre : 8

- ⇒ **Émet un avis défavorable** à la semaine de 4 jours
- ⇒ **dit** que les 8 demi-journées de classe auront lieu le lundi, mardi, jeudi, vendredi et mercredi matin

Objet : Approbation du compte financier unique (CFU) – Budget Assainissement

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget assainissement de la Commune de Montaigu-de-Quercy ;

Vu la délibération du conseil municipal du 6 juin 2023 adoptant la nomenclature M57 à partir du 1er janvier 2024 ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal, par 12 voix pour :**
Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

Approuve le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de Montaigu-de-Quercy, tel que présenté ci-dessous :

En direct de la mairie

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		68 776.76		166 493.57		235 270.33
Opérations de l'exercice	56 627.85	44 995.01	18 765.30	27 341.00	75 393.15	72 336.01
TOTAUX	56 627.85	113 771.77	18 765.30	193 834.57	75 393.15	307 606.34
Résultats de clôture		57 143.92		175 069.27		232 213.19
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	56 627.85	113 771.77	18 765.30	193 834.57	75 393.15	307 616.34
RESULTATS DEFINITIFS		57 143.92		175 069.27		232 223.19

Objet : Approbation du compte financier unique (CFU) – Budget Commune

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de Montaigu-de-Quercy ;

Vu la délibération du conseil municipal du 6 juin 2023 adoptant la nomenclature M57 à partir du 1er janvier 2024 ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal, par 12 voix pour**
Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		796 871.98		26 169.87		823 041.85
Opérations de l'exercice	934 528.05	1 565 563.17	1 322 156.81	1 471 184.32	2 256 684.86	3 036 747.49
TOTAUX	934 528.05	2 362 435.15	1 322 156.81	1 497 354.19	2 256 684.86	3 859 789.34
Résultats de clôture		1 427 907.10		201 367.25		1 603 104.48
Restes à réaliser			917 803.00	148 971.00	917 803.00	148 971.00
TOTAUX CUMULES	934 528.05	2 362 435.15	2 239 959.81	1 646 325.19	3 174 487.86	4 008 760.34
RESULTATS DEFINITIFS		1 427 907.10	593 634.62			834 272.48

- ⇒ **Approuve** le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de Montaigu-de-Quercy.
- ⇒ **Donne pouvoir à Monsieur le Maire** pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Objet : Approbation du compte financier unique (CFU) – Budget Assainissement

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget assainissement de la Commune de Montaigu-de-Quercy ;

Vu la délibération du conseil municipal du 6 juin 2023 adoptant la nomenclature M57 à partir du 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal, par 12 voix pour :**
Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

Approuve le **Compte Financier Unique 2024** de la Commune de Montaigu-de-Quercy, tel que présenté ci-après :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		68 776.76		166 493.57		235 270.33
Opérations de l'exercice	56 627.85	44 995.01	18 765.30	27 341.00	75 393.15	72 336.01
TOTAUX	56 627.85	113 771.77	18 765.30	193 834.57	75 393.15	307 606.34
Résultats de clôture		57 143.92		175 069.27		232 213.19
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	56 627.85	113 771.77	18 765.30	193 834.57	75 393.15	307 616.34
RESULTATS DEFINITIFS		57 143.92		175 069.27		232 223.19

- ⇒ **Donne pouvoir à Monsieur le Maire** pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Objet : Taux d'imposition 2025

M le Maire précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2025 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires. Au regard des informations communiquées,

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal, à l'unanimité** décide :

- ⇒ **de fixer** les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	12.49%
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	40.99%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	84.30%
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	15.13%

- ⇒ **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Convocation et affichage du **04/04/2025**Nombre de conseillers en exercice : **13****Présidence** de M. ALAZARD Robert, Maire**Présents** Mrs, Mmes VIALLAT S. CREDOZ Ph., LOSFELD V., COURRECH F., MORLIER M., ALBUGUES P., BAELEN X., FERNANDEZ J.-M., SARRET N.**Procuration** DELON J.-J. à R. ALAZARD
VIGNOLLES-BENABEN C. à F. COURRECH
MAURI S. à N. SARRET**Secrétaire de séance** V. LOSFELD**Objet : Vente passage-bordure Avenue Saint Martin**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la S.C.I. Combedouzou qui souhaite acquérir la bande de terre qui située entre le fossé où se déverse le trop-plein du lac des Chênes et les parcelles AX 292 et AX 258 lui appartenant. Ceci, afin de clôturer ces parcelles pour des raison de sécurité. En effet, la SARL Combedouzou exploite une agence de voyages et les transports scolaires : les cars et véhicules sont garées sur ces parcelles.

En effet, ce passage n'est plus utilisé de par l'aménagement de l'avenue Saint Martin et son aménagement piétonnier.

La commission a validé cette demande

Après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité** :

- ⇒ **autorise** Monsieur le Maire de lancer l'enquête publique.
- ⇒ **dit** que la SCI Combedouzou prendra contact avec un géomètre et que ses honoraires seront à sa charge
- ⇒ **charge** Monsieur le Maire de désigner un commissaire-enquêteur en fonction de l'article R141-4 du Code de la Voirie Routière
- ⇒ **autorise** Monsieur le Maire à signer tout pièce afférente à ce dossier et en particulier l'acte de vente

Objet : Marché de travaux Rue des Anciens Fours**Vu :**

- Le code de la commande publique et notamment ses articles R 2123-1 et suivants ;
- L'avis d'appel à concurrence publié le 29 janvier 2025 relatif à la restauration de l'Eglise Saint Michel

Considérant :

- Le marché public de travaux relatif à la réfection de la Rue des Anciens Fours comportant un lot unique
- Le nombre d'offres reçues est de quatre
- L'analyse des candidatures et l'examen des offres, en date du 9 avril 2025 a permis un classement des offres et l'attribution des marchés ;

Article 1 : Attribution des marchés publics

Il est proposé l'attribution du marché, suivant un classement établi d'après les critères d'attribution communs à tous les lots : le prix (40 %), la valeur technique et ses sous-critères (60 %),

Au vu de cette analyse des offres, **le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Décide d'attribuer le marché au soumissionnaire :
Entreprise LAFFONT SAS pour un montant de 211 777 € H.T.

Article 2 : Autorisation de signer les marchés publics

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marchés public et à accomplir les formalités post attribution.

Article 3 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le maire à signer les avenants dans la fourchette de – 5% à + 5%.

Objet : Approbation budget 2025 – Assainissement

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée, les propositions budgétaires pour l'exercice 2025 ;

Il précise que le budget est voté au niveau chapitre.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal :**

- ⇒ **approuve par 13 voix pour**, le budget Assainissement 2025 qui s'équilibre de la façon suivante :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2025		56 379.22		172 375.74
Prévision 2025	125706	69 326.78	199 734	27 358.26
TOTAL	125 706	125 706	199 734	199 734

BUDGET GLOBAL	325 440
----------------------	----------------

Objet : Approbation budget 2025– Commune

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée, les propositions budgétaires pour l'exercice 2025 ;

Il précise que le budget est voté au niveau chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau « Opérations budgétaires » pour la section d'investissement

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal :**

- ⇒ **approuve par 13 voix pour**, le budget Commune 2025 qui s'équilibre de la façon suivante :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2023		834 272.48		175 197.38
Prévisions 2024	2 353 164	1 518 891.52	1 348 664	1 942 298.62
Restes à réaliser			917 803.00	148 971.00
TOTAL	2 353 164	2 353 164	2 266 467	2 266 467

BUDGET	4 619 631
---------------	------------------

Objet : Subventions Associations

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le montant de l'article 65748, soit 25 000 € destiné à allouer des subventions aux associations, inscrit au budget 2024.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

⇒ **décide** de fixer le montant de la subvention pour les associations suivantes :

Nom	Montant attribué
ARAM	500.00
Association des 4 cantons - Radio	100.00
ALMA	664.82
Comité des fêtes Montaigu	1500.00
La Pétanque Montacutaine	500.00
Les Amis des Chats	500.00
Rando Quercy Blanc	600.00
Sporting Club des deux Séoune	2700.00

Objet : Création d'un emploi permanent

VU le code général de la fonction publique ;

CONSIDERANT qu'en raison des besoins de la collectivité, il conviendrait de créer un emploi permanent à temps complet.

Le Maire propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 1er juin 2025 ;

Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions Niveau de recrutement	Temps de travail Hebdomadaire
1	Adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} classe	Secrétariat	35 h

Les membres du conseil après avoir délibéré, à l'unanimité :

⇒ **acceptent** les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;

Objet : Voirie Cité de Jordy

En effet, le Maire présente au conseil municipal le procès-verbal et le plan de bornage établis par le Cabinet Savignac, géomètres-experts.

L'Office Public de l'Habitat propriétaire des appartements HLM sis Cité de Jordy souhaite céder la voirie à la commune, matérialisée sur la plan annexé.

Après échanges de points de vue, le **Conseil Municipal** par :

2 voix pour 6 voix contre 5 abstentions

n'est pas favorable pour acheter cette voirie car il ne souhaite pas récupérer des frais de voirie supplémentaires.

⇒ **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

Vu :

Le code de la commande publique et notamment ses articles R 2123-1 et suivants ;
L'avis d'appel à concurrence publié le 29 janvier 2025 relatif à la restauration de l'Eglise Saint Michel

Considérant :

- ⇒ Le marché public de travaux relatif à la restauration de l'église Saint Michel ;
- ⇒ Le nombre d'offres reçues par lot :
 - Lot 1 : V.R.D.: 2 plis
 - Lot 2 : Gros œuvre, charpente, zinguerie, façades : 4 plis
 - Lot 3 : Menuiseries bois : 0 plis
 - Lot 4 : Menuiseries extérieures : 2 plis
 - Lot 5 : peinture : 2 plis
 - Lot 6 : Electricité, chauffage : 3 plis
 - Lot 7 : Restauration d'arts : 1 pli
- ⇒ L'analyse des candidatures et l'examen des offres, en date du 19 mars 2025 a permis un classement des offres et de permettre l'attribution des marchés ;
- ⇒ Que le lot 3 n'a reçu aucune offre.

Article 1 : Attribution des marchés publics

Il est proposé l'attribution des marchés, suivant un classement établi d'après les critères d'attribution communs à tous les lots : le prix (40 %), la valeur technique et ses sous-critères (60 %),

Au vu de cette analyse des offres, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents : .

- d'attribuer les lots aux soumissionnaires :

- Lot 01 :** Attribué à l'entreprise : ESBTP – 47310 ESTILLAC - pour un montant de 20 235.10 € H.T.
- Lot 02 :** Attribué à l'entreprise : SAS VIVENTINI RESTAURATION – 47310 LAPLUME pour un montant de 299 720.02 € H.T.
- Lot 04 :** Attribué à l'entreprise : SARL ALU CREATIONS – 82200 MOISSAC pour un montant de 19 782.00 € H.T.
- Lot 05 :** Attribué à l'entreprise : SARL PINTO – 82200 MOISSAC pour un montant de 37 475.38 € H.T.
- Lot 06 :** Attribué à l'entreprise TOURNIER ELEC – 82000 MONTAUBAN pour un montant de 55 680.00 € H.T.
- Lot 07 :** Attribué à l'entreprise ATELIER D'AUTAN – 31390 MARQUEFAVE pour un montant de 16 345.25 € H.T.

Article 2 : Déclaration sans suite au motif d'infructuosité

Lot n° 3 : Infructueux, aucune réponse reçue. Conclusion d'un marché public sans publicité ni mise en concurrence préalables sur le fondement de l'article R 2122-2 du code de la commande publique.

Article 3 : Autorisation de signer les marchés publics

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les marchés publics, leurs avenants égaux ou inférieurs à 5% et à accomplir les formalités post attribution ainsi que la négociation du lot 3.

Retraite Alain Barreau

Après 35 années de bons et loyaux services, M. Alain BARREAU a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er janvier 2025.

Tous nos remerciements pour le travail effectué durant cette longue période au service de la collectivité.

Au vin d'honneur organisé pour son départ, en présence du personnel communal et des élus, M. le maire lui a remis la médaille d'honneur communale, départementale et régionale « échelon Or » pour ses années de service.

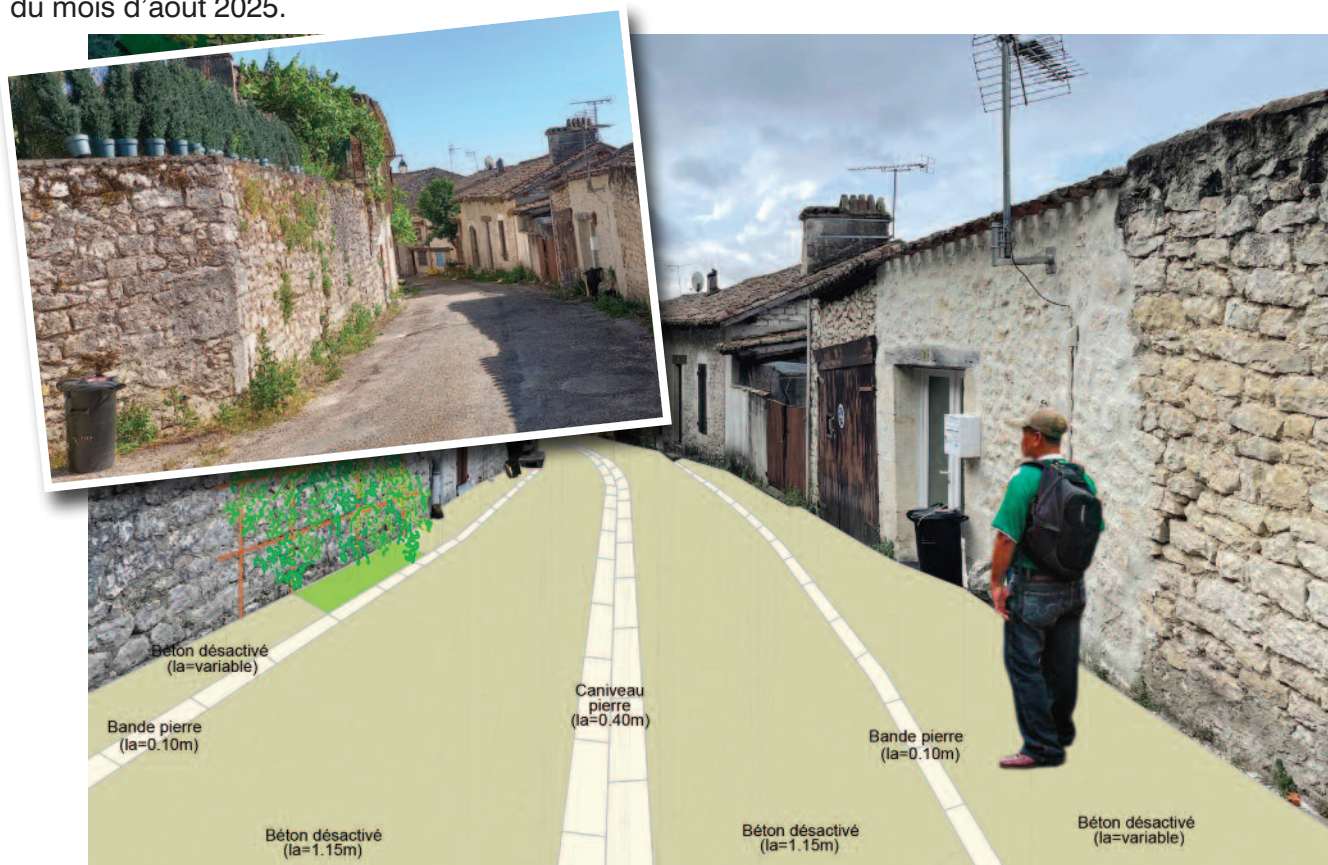
Le Conseil Municipal et moi-même, adressons nos félicitations au récipiendaire et lui souhaitons une bonne retraite.



Rue des Anciens Fours

La rue des Anciens Fours va subir une réfection à l'image de la rue de l'Hôtel de Ville. Trop étroite pour y faire des trottoirs, la chaussée sera recouverte de béton désactivé avec deux cheminements matérialisés au sol pour les piétons et une rigole centrale pour l'écoulement des eaux pluviales.

Les travaux s'élèveront à 179 106 € HT et seront réalisés par l'Entreprise LAFFONT de Moissac à partir du mois d'août 2025.



Rue du Sacré Cœur

Dans le prolongement des travaux de la rue des Anciens Fours, la côte de la route du Sacré Cœur sera également refaite avec la pose d'une couche d'enrobé.

Les travaux seront réalisés par l'entreprise LAFFONT et devraient se faire à l'automne pour un coût de 32 671 €.



Le square de la rue des Coutelets



Dans le journal précédent, on vous présentait une projection du futur square rue des Coutelets. Les travaux arrivent à leur terme.

Ci-dessous deux photos conformes aux plans de l'architecte, l'une vue depuis la rue du Quercy, l'autre vue de la rue des Coutelets.

Ce nouvel espace réalisé avec soins, s'intègre parfaitement dans son environnement de pierres blanches.

Pour la végétalisation, il faudra attendre l'automne prochain pour commencer les premières plantations.

En direct de la mairie



L'église Saint-Michel

Les travaux de réfection de l'intérieur de l'église Saint-Michel ont commencé.

Au préalable, tout le mobilier a été sorti de l'édifice et stocké en sécurité.

Les murs et les voûtes seront repeintes. Lustres, chemins de croix et statues seront dépoussiérés et nettoyés.

Une fresque sera restaurée et mise plus en valeur.

Enfin, le sol bétonné (responsable de la remontée d'humidité au bas des murs) va être enlevé et remplacé par un dallage de terre cuite plus respirant.

Les travaux sont prévus pour huit à neuf mois et nous espérons que les lieux pourront à nouveau être fonctionnels pour Noël 2025. Le culte hebdomadaire et les messes se dérouleront dans l'église de Gouts pendant toute la durée des travaux.



Le chantier étant bien évidemment fermé au public pour des raisons de sécurité évidentes, voici deux photos de l'église complètement corsetée par 30 tonnes d'échafaudage.

Les deux architectes, maîtres d'œuvre des travaux sont MM. Philippe DUFFAUT et Antoine DARGELOS

Signature du Contrat d'Équipement 2025/2028

Mardi 10 juin, le maire, Robert ALAZARD, accompagné de son adjoint, Francis COURRECH, s'est rendu à Montauban à l'Hôtel du département pour signer avec le département le contrat d'équipement portant sur la période 2025 – 2028 dans le cadre d'un programme de modalités d'accompagnement des territoires par la collectivité départementale.

En direct de la mairie

Assis au centre, M. Alazard signe le contrat conjointement avec M. Weil, président du Conseil Départemental sous le regard de son adjoint, M. Courrech, de M. Albugues, nos conseillers départementaux.



MONTANT DE LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE D'EQUIPEMENT				
Nature des opérations	Coût HT	Dépense éligible	Taux	Subventions
<i>Réhabilitation et création de bâtiments :</i>				
1– Travaux de rénovation de l'église Saint-Michel	513 978,16 €	479 100 €	24 %	114 984 €
<i>Aménagement de villages :</i>				
1 - Aménagement de la rue des Anciens Fours	214 747,50 €	189 247 €	24 %	45 419 €
<i>Actions publiques de mise en valeur des bourgs</i>				
1– Travaux d'aménagement du Square des Coutelets	311 434,20 €	295 684 €	25 %	73 921 €
SUBVENTIONS GLOBALISEES	234 324 €			

1^{er} PRIX: FÉLICITATIONS M. TEULIER



Avec la victoire au concours général agricole de Paris 2025 de sa vache «Royale», Jérôme Teulier a connu une forme de consécration le 27 février au salon de l'Agriculture de Paris.

La meilleure vache du salon de cette année a fait briller le Tarn-et-Garonne et les couleurs de l'Occitanie en étant sacrée championne de la race Blonde d'Aquitaine.



Bien que Royale ait déjà remporté le championnat de vache adulte au précédent concours national de Blonde d'Aquitaine à Saint-Gaudens en Haute-Garonne, rien ne vaut le concours général agricole de Paris qui est plus prestigieux comme le concède Jérôme Teulier. Ce sont de belles retombées commerciales en perspective, ce n'est que mérité.

Mais ce n'est pas tout puisque « Salsa » et son veau « Val d'Or » ont décroché le 2ème prix des femelles suitées de moins de 4 ans, ce qui est prometteur pour 2026.

Merci à M. Teulier et sa famille de défendre la qualité des produits de notre terroir.

Nous sommes fiers de vous.



**PRÉFET
DE TARN-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Observatoire
Départemental des
violences faites aux
femmes
de Tarn-et-Garonne

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

A qui s'adresser en Tarn-et-Garonne ?

COORDINATION VIOLENCES INTRAFAMILIALES EN TARN-ET-GARONNE

(par secteurs)

Montauban

06 81 82 00 00

Montech, Grisolles, Caussade,
Nègrepelisse, Saint-Antonin-Noble-Val

06 81 82 00 02

Moissac, Valence d'Agen, Lauzerte,
Beaumont-de-Lomagne, Castelsarrasin

06 81 82 00 55

● Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)

Accueil, écoute, information, accompagnement des femmes victimes de violences

154 Rue Marcel Guerret / 82000 Montauban

Lundi - de 9h00 à 12h00

Mardi, jeudi, et vendredi - de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Mercredi - de 14h00 à 17h00 (accueil uniquement sur rendez-vous, pas d'accueil téléphonique)

● Planning familial de Tarn-et-Garonne

Accueil de jour, écoute, information, accompagnement des femmes victimes de violences

505 avenue des Mourets / 82000 Montauban

Téléphone : 05 63 66 01 32 / planningfamilialdu82@gmail.com

Du **Lundi** au **Samedi** de 9h à 17h30

● France Victimes 82 - AVIR

Évaluations personnalisées des victimes, Téléphone Grave Danger,
BAR (Bracelet Anti-Rapprochement) et ESP (Evaluation Sortant de Prison)

33, rue de la République / 82000 Montauban

Téléphone : 05 63 66 58 09 / contact@avir82.org - www.avir82.org

Du **Lundi** au **Vendredi** de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

● Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF)

Mission de prévention et de protection de l'enfant et de la famille;
Hébergement, accompagnement psycho-socio-éducatif.

2 rue Jeanne d'Arc / 82000 Montauban

Téléphone : 05 63 03 60 56 (choix 1 Accueil) / cdef82@tarnetgaronne.fr

Du **Lundi** au **Vendredi** de 9h à 17h

● Unité d'Accueil et d'aide des victimes de Violence (UAV)

Évaluation médicale, psychologique, juridique et sociale aux victimes de
violences âgées de 6 ans et plus.

Centre Hospitalier de Montauban, 100 rue Léon Cladel / 82000 Montauban

Téléphone : 05 63 92 86 81 / uav@ch-montauban.fr

Lundi, Jeudi et Vendredi de 9h à 12h

Mardi et Mercredi de 13h30 à 17h

ARRÊTONS
LES
VIOLENCES
3919

En cas
d'urgence
ou de danger
immédiat
Téléphone > 17
SMS > 114

 #NeRienLaisserPasser
arretonslesviolences.gouv.fr

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

A qui s'adresser en Tarn-et-Garonne ?

Vous êtes **blessée**, vous avez **besoin de soins** ?

Urgence Médicales : 15

Hôpital de Montauban : 05 63 92 81 56

Hôpital de Castelsarrasin-Moissac : 05 63 32 71 50

Clinique du Pont de Chaumes : 05 63 68 33 15

Vous n'avez **pas de moyen de locomotion** et vous devez rejoindre un centre d'hébergement, répondre à une convocation judiciaire, réaliser une expertise médicale ?

Contactez un opérateur de taxis local

Vous souhaitez **déposer plainte** ?

Rendez-vous au **commissariat de police** ou dans une **brigade de gendarmerie**

Votre enfant est affecté par ces violences, il en souffre probablement, parlez-en !

CIDFF82 (voir recto)

Cellule de recueil d'informations préoccupantes : 0 800 00 82 82

Enfance en danger : 119

Vous avez **besoin de rencontrer un assistant social** ?

Plateforme 1er accueil :

30 avenue Marcel Unal à Montauban
0801 82 18 18

Mutualité Sociale Agricole

180 avenue Marcel Unal à Montauban
05 65 35 86 00

Maison départementale des solidarités
de votre secteur de résidence

Victime ou témoin **de violences sexuelles ou sexistes** ?



Scannez ce QR Code pour démarrer une discussion instantanée avec un gendarme ou un policier.

Pour faire **constater des traumatismes physiques et psychiques**

UAV (voir recto)

Vous souhaitez être **accompagné pour préparer votre départ**

Planning Familial de Tarn-et-Garonne
(voir recto)

Vous quittez le **logement familial en urgence** et vous avez besoin d'un hébergement pour la nuit

Hébergement d'urgence 24h/24h : 115

Vous êtes **en insécurité**, vous pouvez bénéficier de mesures de protection

Ordre des avocats : 05 63 21 40 00

France Victimes (voir recto)

Contactez votre coordinatrice locale (voir recto)

Vous avez **besoin d'informations juridiques**

Point Justice avec le Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) : 05 63 21 40 00

Vous **démissionnez de votre emploi pour changer de résidence et échapper aux violences conjugales** : votre démission a un motif légitime et après dépôt de plainte auprès du Procureur de la République, vous serez reconnue demandeuse d'emploi indemnisée

France Travail : 39 49



Question de civisme

Afin de préserver les bonnes relations de voisinage, nous rappelons qu'il y a une réglementation qui régit les activités causant du bruit.

Ci-dessous, un extrait de l'arrêté préfectoral qui indique les règles de comportement à tenir en matière d'activités sonores.

Merci de lire l'extrait ci-dessous et faire le maximum pour respecter ses voisins.

Article 12 : le bruit provenant des activités organisées dans des salles communales de réunion ou de leur parking, ne doit être à aucun moment une cause de gêne pour le voisinage.

PROPRIÉTÉS PRIVÉES

Article 13 : les occupants et les utilisateurs des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre, de jour comme de nuit, toutes dispositions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par leur comportement, leurs activités, les bruits émanant notamment de téléviseurs, chaînes acoustiques, radios, instruments de musique, appareils ménagers, dispositifs de ventilation ou de climatisation et par les travaux qu'ils effectuent.

Article 14 : les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage notamment en ce qui concerne les conditions de détention de ces animaux et la localisation du lieu d'attache ou d'évolution extérieure aux habitations et ceci de jour comme de nuit.

Article 15 : les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, ne sont autorisées qu'aux horaires suivants :

- ◇ Les jours ouvrables : **de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00**
- ◇ dimanches et jours fériés : **de 10h00 à 12h00**

Article 16 : les propriétaires ou possesseurs de piscines sont tenus de prendre toutes mesures afin que le comportement des utilisateurs ainsi que les installations ne soient pas sources de nuisances sonores pour les riverains.

Article 17 : les éléments et équipements des bâtiments doivent être maintenus en bon état de manière à ce qu'aucune diminution anormale des performances acoustiques n'apparaisse dans le temps : le même objectif doit être appliqué à leur remplacement.

Les travaux ou aménagements, quels qu'ils soient, effectués dans les bâtiments ne doivent pas avoir pour effet de diminuer sensiblement les caractéristiques initiales d'isolation acoustique des parois.

Toutes précautions doivent être prises pour limiter le bruit lors de l'installation de nouveaux équipements individuels ou collectifs dans les bâtiments.

Les mesures seront effectuées conformément à la norme NFS 31.057 concernant la vérification de la qualité acoustique des bâtiments.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 18 : pour l'application du présent arrêté et sauf indication contraire, la période diurne est celle comprise entre 7 heures et 22 heures et la période nocturne celle entre 22 heures et 7 heures.

Les fêtes suivantes font l'objet d'une dérogation permanente aux dispositions de l'article 1 : fête nationale du 14 juillet, fête de la musique, jour de l'an et fête annuelle de la commune.

Trois nouvelles activités s'installent à Montaignu



A ce jour, les deux entités comptent au total 37 salariés.

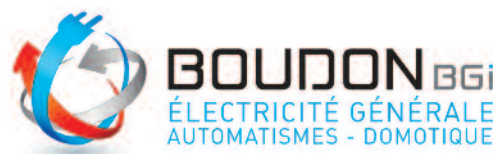
Nous accompagnons nos clients particuliers et professionnels dans leurs projets de rénovation et de construction.

La société **Aquitec Froid Courret** propose de multiples prestations :

- ⇒ Installation, dépannage et entretien de climatisation (RGE)
- ⇒ Installation, dépannage et entretien de pompe à chaleur (RGE)
- ⇒ Installation, dépannage et entretien de chaudières gaz et fioul
- ⇒ Installation, dépannage et entretien de ballon thermodynamique (RGE)
- ⇒ Installation, dépannage et entretien d'équipement frigorifique industriel
- ⇒ Rénovation et création de salle de bain
- ⇒ Divers travaux et dépannage en plomberie

La société **Boudon** propose quant à elle les prestations suivantes :

- ⇒ Installation électrique neuve ou rénovation pour particuliers et entreprises
- ⇒ Dépannage et installation de motorisation de portail, alarme incendie et intrusion, VMC individuelle et collective (RGE),
- ⇒ Borne de recharge véhicule et prise green up, chauffage (RGE), antenne TV
- ⇒ Installation de panneaux solaires (RGE)
- ⇒ Installation de contrôle d'accès, vidéosurveillance et interphone.



Les futurs locaux se situeront au 57, avenue du Stade 82150 Montaignu de Quercy.
Vous pouvez nous contacter au 05.53.41.04.01 ou au 05.53.01.34.84 pour toutes demandes.

**Monsieur David ZAFRA fait part
de son installation à Montaignu de Quercy**

L'Electricien David

06 59 90 22 64

Montaignu de Quercy

Installation - Rénovation - Entretien

TERRAPOTE

Dominique OLAY, Thérapeute & Potière
22 rue du Marronnier 82150 Montaignu de Quercy

J'exerce le métier de thérapeute, ma pratique est dite « psycho corporelle ». J'ai fait des études de kinésiologie, yoga, sciences énergétiques. Je continue à apprendre, notamment des techniques, savoir être et savoir faire dans le cadre de la libération des traumas du point de vue de l'éveil..

Je suis céramiste, je réalise des pièces de vaisselle privilégiées l'alliance beauté et utilité au quotidien. J'ai appris la céramique avec un maître potier japonais. Je réalise également des grands et petits pots à fleurir... vendus sur place ainsi que des sculptures pour le jardin.

Vous pouvez voir mes créations sur mon profil Instagram ... Dominique Olay Artiste du Vivant

Thérapeute & Potière, je suis TERRAPOTE !

Beaucoup de nos administrés s'interrogent sur les raisons qui nous ont poussés à changer notre mode de fonctionnement quant au traitement des jours fériés pour les collectes d'ordures ménagères et de tri sélectif.

Désormais, le SMEEOM collecte aussi les jours fériés



Syndicats

Le syndicat mixte de Moyenne Garonne qui couvre le territoire des Deux-Rives, de la Lomagne tarn-et-garonnaise et du Pays de Serres en Quercy a modifié son organisation. Finies les tournées décalées en cas de jour férié.

Si vous habitez la communauté de communes des Deux-Rives, celle de la Lomagne tarn-et-garonnaise ou du Pays de Serres en Quercy, il va falloir vous y habituer. Ce jeudi 1er mai comme le jeudi suivant 8 mai, également férié, les tournées de ramassage des ordures ménagères (bac noir ou gris) et des recyclables (bac jaune) seront assurées par le syndicat mixte d'enlèvement et d'élimination des ordures ménagères

(SMEEOM) de Moyenne Garonne. « À l'exception du 25 décembre et du 1er janvier, il n'y aura plus de décalage des tournées lorsqu'une collecte coïncide avec un jour férié. Nous avons mis en place cette nouvelle organisation depuis le début de l'année mais elle s'est appliquée pour la première fois le lundi de Pâques », indique Isabelle Mignot, responsable de la prévention des déchets au syndicat qui a son siège à Auvillar.

Si le SMEEOM a communiqué sur les réseaux sociaux et sur les panneaux pocket des villes de son territoire, certains usagers ont cru bon d'attendre le mardi 22 avril pour sortir leur container gris alors que la tournée a bien été assurée le lundi de Pâques, par exemple à Beaumont.

« Les choses vont se mettre en place. Le décalage des tournées présentait bien plus d'inconvénients. Pour les usagers d'abord,

qui oublièrent parfois le changement de date et sortaient leurs poubelles un jour trop tôt ou trop tard. Pour le service ensuite, car les semaines avec un jour férié on collectait moins et ça se reportait à la semaine suivante. Là, il y aura une meilleure prise en charge du service public. Et les agents préfèrent travailler un jour férié en semaine, car ça leur permet de bénéficier d'un week-end complet. Jusqu'ici, ils étaient obligés de travailler le samedi quand il y avait un jour férié en semaine. »

Ce jeudi 1er mai, par exemple, les camions du SMEEOM collecteront les ordures ménagères à Beaumont-de-Lomagne, Clermont-Soubiran (47), Espalais, Golfch et Valence-d'Agén et les bacs jaunes (tri sélectif) à Lavit et Montaignu-de-Quercy. Le 2 mai, collectes habituelles à Saint-Vincent-Lespinasse (bac noir/gris) et à Clermont-Soubiran (bac jaune).

HORAIRES D'OUVERTURE DES DECHETERIES

Période du 16 septembre au 14 juin

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Beaumont de Lomagne		14h - 17h30	9h - 12h	14h - 17h30	9h - 12h	14h - 17h30	9h - 12h	14h - 17h30	9h - 12h	14h - 17h30	9h - 12h	14h - 17h30
Lavit			9h - 12h	14h - 17h30			9h - 12h	14h - 17h30			9h - 12h	
Montaignu de Quercy	8h - 12h	14h - 18h			8h - 12h	14h - 18h				14h - 18h	8h - 12h	

Période du 15 juin au 15 septembre

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Beaumont de Lomagne	7h - 13h30		7h - 13h30		7h - 13h30		7h - 13h30		7h - 13h30		7h - 13h30	
Lavit			7h - 13h30				7h - 13h30				7h - 13h30	
Montaignu de Quercy	7h - 13h				7h - 13h				7h - 13h		7h - 13h	

C'est nouveau, Association Théra.terre

L'Association Théra.terre a pour vocation de contribuer à la régénération biorégionale sur le plan environnemental, social, et économique. Dans notre centre d'expérimentation pour la régénération du vivant situé au Vallon de Bébinet à Montaigu-de-Quercy, nous accueillons le public pour donner à voir des exemples concrets d'activités soutenant la régénération des différents systèmes vivants (l'être humain, la nature - flore et faune - et leurs milieux respectifs).

Nous portons aussi des projets stratégiques ayant un impact sur le territoire et les pilotons à partir du centre sous six domaines interdépendants: biodiversité et agriculture, habitat et énergie, culture et gouvernance, modèles économiques et systèmes monétaires, santé et bien-être, éducation et apprentissage continu. A ce titre, nous venons de lancer le Projet Restor de régénération des cours d'eau en employant des techniques low-tech inspirées du castor ! A suivre...

Nous fédérons aussi d'autres projets locaux visant à restaurer, dynamiser, ou re-donner vie aux systèmes vivants de la région et qui sont menés par des individus ou des associations du territoire. Nous souhaitons leur apporter les moyens d'amplifier et d'accélérer leur impact par des actes de mutualisation et de partage, un accès à une expertise internationale, ainsi qu'un apport en ressources humaines et, éventuellement, financières.

Pour tout renseignement, c'est ici : contact@thera.earth



L'ARAM : la vie de nos Aînés

L'association Rurale des Aînés de Montaigu s'est réunie en assemblée générale ordinaire le 17 janvier 2025 avec la présence de Mme Sophie DELBREIL et M. Mathieu ALBUGUES, tous deux conseillers départementaux, de M. Claude VERIL, président de la Communauté des Communes Pays De Serres et Maire de Belveze et de M. Robert ALAZARD, maire de Montaigu de Quercy.

Une cinquantaine d'adhérents ont participé à la réunion. Le renouvellement du Conseil d'Administration, suite à des démissions ou fin de mandat, se compose comme suit : Mme Joséphine BOTELLA, M. Roger DALESE, Mme Josette DONNADIEU, Mme Monique GANNEAU, Mme Dominique MURATET, Mme Sylviane PERRIER.

Deux nouvelles candidatures de Mme Nadine ALBUGUES et Mme Marie-José COUDERC ont été acceptées à l'unanimité. Le nouveau bureau est ainsi constitué :

Nicole SAINT PIERRE : Présidente,
Monique GANNEAU : Vice Présidente,
Sylvie PFEFER : Trésorière,
Dominique MURATET : Secrétaire,
Marie-José COUDERC : Secrétaire Adjointe.

Cette assemblée s'est terminée par la dégustation de la coque des rois.

Les manifestations qui se sont déroulées au 1^{er} semestre : **7 février 2025**, Repas à Roquecor ; **23 mars 2025**, Loto ; **14 mai 2025**, Démonstration PROCONFORT ; **15 mai 2025**, Journée de l'amitié à Saint Nazaire de Valentane ; **19 juin 2025**, Sortie au château de Montal Loubressac

Nos activités hebdomadaires : le lundi après-midi, cours de Pilates animée par Fanny AGNESSE et le mercredi après midi, petit loto par Jacqueline GIMBAL ET Monique GANNEAU

Nous vous souhaitons de bonnes vacances d'été et vous disons à la rentrée 1^{er} septembre 2025



QUERCYCORUM

L'ensemble Quercycorum et Cie

donnera un concert dans la Salle des Fêtes
de Montaigu de Quercy le samedi 11 octobre à 20 h 30

Sous la direction de Françoise Pauliard
avec au piano, Alain Alicot

Quercycorum et Cie interprétant le Requiem
de Karl Jenkins lors de son concert
d'octobre 2024 dans l'église Saint-Michel de
Montaigu de Quercy



La vie associative

Au programme notamment, des extraits d'opéras et d'opérettes

- ⇒ De la Belle Hélène d'Offenbach : Marche et Couplets des Rois et Chœurs et Couplets de Pâris
- ⇒ De la Belle de Cadix de F. Lopez : La Belle de Cadix, Le cœur des femmes, Une nuit à Grenade, Buena noche
- ⇒ De Carmen de G. Bizet : Chœur des Contrebandiers
- ⇒ Des Saltimbanques de L. Gane : C'est l'amour
- ⇒ Des Cloches de Corneville de R. Planquette : Chanson des Cloches
- ⇒ Des Mousquetaires au couvent de L. Varney : Chanson villageoise
- ⇒ De Tannhäuser de R. Wagner : Chœur des Pèlerins

En première partie, chacune des trois chorales composant cet ensemble interprètera quelques chants de la Renaissance et d'un répertoire contemporain.

En espérant vous voir nombreux à ce concert, Quercycorum vous souhaite un très bon été.

DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

L'école de musique associative et intercommunale « Rue Bourbon » se porte bien. Elle est plus dynamique que jamais, même si c'est désormais une vieille dame. En effet, cette année elle fêtera ses 20 ans ! Pour l'occasion une série de manifestations est prévue, le 13 juin avec un concert du Groupe vocal de l'atelier junior et du Quintette Jazz adulte au Puits de jour, puis les 21 et 28 juin, avec un stand ouvert à toutes et à tous le matin sur la place du marché de Montaigu-de-Quercy le 21, suivi le soir d'un concert des ateliers dans le cadre de la fête de la musique, et sur la place du marché de Lauzerte le 28, afin de découvrir l'ensemble des activités de l'école, d'essayer les instruments, de faire connaissance avec les professeurs, ainsi qu'un concert des deux ateliers adultes (atelier Musique actuelle, Jazz band) le 28 au soir lors d'une « scène ouverte » exceptionnelle au Puits de jour de Lauzerte. Ce sera l'occasion de proposer aux musiciens en herbe ou confirmés de faire le « bœuf ». L'école sera ouverte toute la journée ce même jour, avec un goûter pour les enfants et les parents intéressés par les diverses offres de cours. Un tee-shirt spécial « 20 ans de l'école » sera confectionné pour cette occasion, offert aux partenaires qui nous soutiennent et en vente pour tous ceux qui le souhaitent.

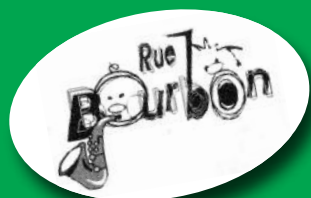
Avant cela, les élèves de l'école ont présenté chacun ou deux pièces lors de l'audition du 8 février dernier. Bravo à Joakim, Antoine, Charlotte, Nino, Ethan, Léo, Pauline, Roger, Clément, Izia et tous les autres pour leurs belles prestations, et à Luca, Antony, et Eddie, leurs professeurs, pour leur dévouement, ainsi qu'à Olivier, le coordinateur pédagogique de l'école, pour l'organisation de cette manifestation ! Deux nouvelles auditions d'élèves auront lieu à Cazes-Mondenard le 18 juin, et à Lacour-de-Visa le 25 juin.



Rappelons que les ateliers de musique de l'école se produisent régulièrement et à la demande de nombreux organisateurs publics ou associatifs. Le dernier concert en date est celui donné le 5 avril sous un soleil resplen-



dissant au profit de l'association caritative « Quercy Cameroun » sur la place de la mairie de Montagudet. Les élèves des ateliers se sont également produits le 11 avril lors de l'Assemblée générale du Crédit Agricole, l'un de ses généreux sponsors, dans la salle des fêtes de Lauzerte. Les derniers concerts se sont tenus à l'EHPAD La médiévale argentée le 17 mai, et sur la place de la Barbacane de Lauzerte le 24 mai au profit de l'association « Pichu Pais ».



Coordonnées de l'école :
29 rue de la Garrigue à Lauzert
et 87 avenue Louis Resses à Montaigu-de-Quercy
Mail : ruebourbon82@gmail.com
Site internet : ecoledemusiquedelauzerte.wordpress.com

LE CODET ANNONCE

30 & 31 août 2025 : Grande Foire de Montaigu Cette année « le cochon à la broche » au CODET

Le Comité de Développement Economique et Touristique de Montaigu, lors de sa « Foire du Goût et des Saveurs » qui se tiendra à Montaigu de Quercy les 30 et 31 août 2025, servira le Cochon à la broche.

Il s'agit bien toujours de mettre les produits agricoles locaux à l'honneur ; présentation et vente comme d'habitude de ces produits sur la place Mercadiel le samedi toute la journée, ainsi que le dimanche.

Ce rassemblement est toujours l'occasion d'une exposition de matériel agricole. Les agriculteurs ou les commerçants qui désirent exposer pourront le faire gratuitement.



**Vin d'honneur le samedi 30 août à 18h,
Repas servi à partir de 20h,
Animations : Bandas & orchestre.**

L'équipe du CODET

Pour les réservations appelez l'office de Tourisme de Montaigu au 05 63 94 48 50.

Pour tous renseignements : appelez 06 82 27 69 46 ou 06 99 52 97 01

Prix des repas 20€ - enfants 12€

Vous êtes attendus nombreux, et nous serons nombreux à vous attendre !

LE COMITÉ DES FÊTES ET LES FÊTES DE L'ASCENSION

On craignait la pluie pour cette édition 2025 de la fête annuelle de Montaigu, mais c'est le soleil qui s'est imposé.

Les manèges ont tourné à plein avec la balançoire à sensations en vedette même si les autos tamponneuses, la chenille, les stands de tir et autres ont eu leur succès également. Les manèges enchantés ou la pêche aux canards de leur côté, ont fait le bonheur des petits.

Il y a eu beaucoup de monde et l'ambiance était familiale et joyeuse.

Merci et félicitations à la jeune équipe du Comité des Fêtes, l'organisation était parfaite et l'édition 2025 de la traditionnelle fête de l'Ascension a été une belle réussite.

Rendez-vous est pris pour 2026 !





Dimanche 8 juin a eu lieu sur la Place Mercadiel un rassemblement de voitures de collection organisé par l'Association Passion Quad. Beaucoup de monde s'était déplacé pour admirer quelques curiosités telles qu'un corbillard, une voiture de police américaine avec sa sirène, une berline d'aristocrate ou un petit combi de hippies.

Parallèlement à cette exposition, il y avait un marché de producteurs locaux. Un repas a été servi par le FC Quercy Séoune et les Rock on the Road 82 ont donné un concert.

Cette animation réussie a attiré du monde, ce qui ne peut que réjouir tous les bénévoles que la municipalité remercie pour cette animation du village.



FOOTBALL CLUB QUERCY SEOUNES

Le bilan de la saison 2024/2025 montre une nouvelle fois une année riche pour notre club.

Nos équipes de l'école de foot U7, U9, U11 et U13 ont participé aux plateaux organisés le samedi sur les terrains du département. Nos U15, U17 et U19 ont joué dans les équipes de l'entente.

Nous tenons à remercier l'ensemble de nos éducateurs et accompagnateurs bénévoles. Leur engagement permet de voir nos jeunes sur les terrains le mercredi à l'entraînement et le samedi pour les différentes rencontres mais aussi d'organiser des sorties au futsal sur des week-ends hors championnat-nat ainsi que des goûters améliorés lors d'événements.



Les coaches U13, Micka et Toto ont innové en organisant un week-end à St Cyprien (66) pour marquer la fin d'un cycle. La saison prochaine sera une nouvelle étape pour ce groupe avec le passage au jeu à 11 dans l'équipe de l'entente. Un grand merci à Dominique Rosa qui a conduit le bus et accueilli l'équipe chez lui.

Ce type d'initiative est à renouveler pour les prochaines saisons.

Le club a également organisé une sortie pour l'école de foot au Stadium pour le match TFC / Rennes, merci à Lola pour la réussite de cette journée.

Concernant nos équipes séniors, la saison a été mitigée au niveau des résultats en raison notamment d'un nombre important de blessures. Cependant, l'arrivée de nouveaux joueurs en cours de saison a permis de maintenir la participation de notre équipe 2 à tous les matchs, avec l'apport de quelques vétérans.

Les vétérans continuent à se retrouver les vendredis soir pour jouer et partager des moments conviviaux tout au long de la saison.

Ces moments de partage intergénérationnels renforcent le lien entre tous et montrent que le football est un vecteur essentiel pour notre territoire.

Notre club est riche de ses licenciés, de ses bénévoles et de ses soutiens. Alors que cette saison se termine, nous préparons déjà la suivante avec enthousiasme. Nous se-rions heureux d'accueillir de nouveaux adhérents, encadrants, éducateurs et joueurs.





PÉTANQUE MONTACUTAIN

Record, avec presque 50% de licenciés en plus, 2024 30 licenciés et 2025 44 licenciés, notre club se développe bien. Quant aux membres plus de 50 et c'est jamais terminé.

Du jamais vu, 2 doublettes mixtes aux qualifications départementales ; Eric-Marion, Johanna Jeff, ...

Et une grande nouveauté, initiation à la pétanque avec les enfants de l'école grâce à l'investissement de Gilles PERTENAIS.

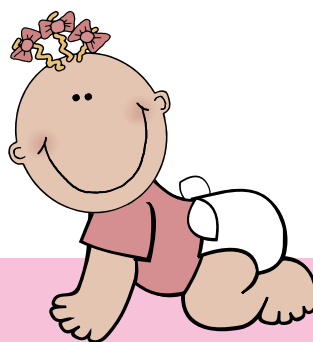
Au concours des clubs vétérans, notre équipe finit première et monte en division supérieure,

Au concours de la fête du village, 40 équipes sous la canicule, Au concours de la fête de Roquecor, 25 équipes en doublette dont 10 équipes de Montaigu de Quercy.

Et tous les weekends nos équipes sont sur tous les fronts, la pétanque, la compétition, le loisir, et maintenant, c'est le samedi 14 Juin à 12h Brandade de morue, et le 20 Juillet notre grand vide grenier, en septembre, ouverture des clubs Open, avec 2 équipes du club, et en Novembre concours de belote, et tous les autres concours qui continuent en parallèle.

La Pétanque Montacutaine, un Club en forte activité, en plein dynamisme et expansion, qui présente un grand succès auprès de nos jeunes.

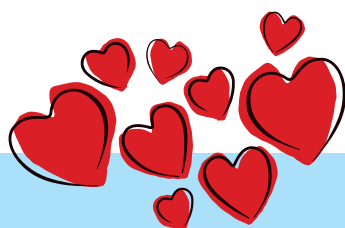




NAISSANCES

DESCHODT Noëlya
SABER Bianca
SMAIL Kämeron
LENESTOUR Enzo

le 22 décembre 2024 à Villeneuve-sur-Lot
le 24 février 2025 à Agen
le 23 avril 2025 à Toulouse
le 15 mai 2025 à Montauban



MARIAGES

AUGER Philippe et PERTIN Isabelle

le 10 mai 2025 à Montaigu-de-Quercy



ILS NOUS ONT QUITTÉS

BOURGEOIS Jean-Marc (71 ans)
PHILIP Marie veuve CLÈDES (100 ans)
DECAUNES Émile (98 ans)
LACOMBE Gisèle (69 ans)
CAZES Lucien (84 ans)
FERLA Marie-Hélène épouse HENOCQ (62 ans)
TESTUT Marie épouse AUNAC (86 ans)
MASLIKOFF Michel (77 ans)
LE CUNFF Colette épouse BLEU (74 ans)
BOUCARD André (91 ans)
AUNAC Pierrette veuve HYGONENQ (88 ans)
STEVA Pierre (89 ans)
BERG Gérard (86 ans)
COOPER Anthony (90 ans)
EMAILLE Daniel (79 ans)

le 28 décembre 2024 à Villeneuve-sur-Lot
le 03 janvier 2025 à Montaigu-de-Quercy
le 08 janvier 2025 à Valence d'Agen
le 11 janvier 2025 à Montauban
le 21 janvier 2025 à Agen
le 06 février 2025 à Montaigu-de-Quercy
le 10 février 2025 à Moissac
le 19 février 2025 à Montaigu-de-Quercy
le 20 février 2025 à Montaigu-de-Quercy
le 06 avril 2025 à Montaigu-de-Quercy
le 09 avril 2025 à Gasques
le 13 avril 2025 à Agen
le 03 mai 2025 à Montaigu-de-Quercy
le 05 juin 2025 à Montaigu-de-Quercy
le 21 juin 2025 à Agen



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

